Office fédéral de topographie swisstopo

Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre

Notes sur la version de «octobre 2020»

1er octobre 2020

Editeur
Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. 058 469 01 11 mensuration@swisstopo.ch

www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

1. Historique des versions successives

Version	Publiée le	Annonces de mise à jour jusqu'au	Travaux réalisés par swisstopo
2	8.11.2010	31.10.2010	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons
3	1.5.2011	31.03.2011	 Intégration de 10 mises à jour annoncées par les cantons Amélioration géométrique Suppléments ajoutés à des noms Corrections de valeurs d'attributs Intégration du jeu de données de la Principauté du Liechtenstein
Novembre 2011	1.11.2011	30.09.2011	 Suppléments ajoutés à des noms conformément aux réponses des cantons sur les tableaux Excel, MO-Express 2011/06 du 11 mai 2011 Correction du cadre de référence Intégration de nombreuses mises à jour annoncées par les cantons (essentiellement de type B
Mai 2012	1.5.2012	31.03.2012	 Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste Corrections géométriques Intégration des jeux de données du canton de VD Intégration des mises à jour annoncées par les cantons
Novembre 2012	1.11.2012	30.09.2012	 Introduction du nouveau modèle de données NPAL-CH (cf. chapitre 1.1) Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2013	1.5.2013	31.03.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2013	1.11.2013	30.09.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2014	1.1.2014	30.11.2013	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2014	1.2.2014	10.01.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mars 2014	1.3.2014	04.02.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2014	1.4.2014	03.03.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2014	1.5.2014	31.03.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2014	1.6.2014	30.04.2014	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)
Juillet 2014	1.7.2014	31.05.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2014	1.8.2014	30.06.2014	 Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2014	1.9.2014	31.07.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2014	1.10.2014	31.08.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2014	1.11.2014	30.09.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

Décembre 2014	1.12.2014	31.10.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2015	1.1.2015	30.11.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2015	1.2.2015	31.12.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2015	1.3.2015	31.01.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2015	1.4.2015	28.02.2015	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2015	1.5.2015	31.03.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2015	1.6.2015	30.04.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2015	1.7.2015	31.05.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2015	1.8.2015	30.06.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2015	1.9.2015	31.07.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2015	1.10.2015	31.08.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2015	1.11.2015	30.09.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2015	1.12.2015	31.10.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2016	1.1.2016	30.11.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2016	1.2.2016	30.12.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2016	1.3.2016	31.01.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2016	1.4.2016	29.02.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2016	1.5.2016	31.03.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2016	1.6.2016	30.04.2016	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juillet 2016	1.7.2016	31.05.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Traitement des grands lacs (cf. chapitre 4)
Août 2016	1.8.2016	30.06.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2016	1.9.2016	31.07.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2016	1.10.2016	31.08.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2016	1.11.2016	30.09.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Décembre 2016	1.12.2016	31.10.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

	,		
low-i 0047	1.4.0047	20.44.2040	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2017	1.1.2017	30.11.2016	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2017	1.2.2017	31.12.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2017	1.3.2017	31.01.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2017	1.4.2017	28.02.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2017	1.5.2017	31.03.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2017	1.6.2017	30.04.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2017	1.7.2017	31.05.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2017	1.8.2017	30.06.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2017	1.9.2017	31.07.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2017	1.10.2017	31.08.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2017	1.11.2017	30.09.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

	T		
			2)Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2017	1.12.2017	31.10.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2018	1.1.2018	30.11.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2018	1.2.2018	31.12.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2018	1.3.2018	31.01.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2018	1.4.2018	28.02.2018	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2018	1.5.2018	31.03.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2018	1.6.2018	30.04.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2018	1.7.2018	31.05.2018	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2018	1.8.2018	30.06.2018	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Septembre 2018	1.9.2018	31.07.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2018	1.10.2018	31.08.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2018	1.11.2018	30.09.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Décembre 2018	1.12.2018	31.10.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2019	1.01.2019	30.11.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2019	1.02.2019	31.12.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2019	1.03.2019	31.01.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2019	1.04.2019	28.02.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2019	1.05.2019	31.03.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2019	1.06.2019	30.04.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2019	1.07.2019	31.05.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Août 2019	1.08.2019	30.06.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2019	1.09.2019	31.07.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2019	1.10.2019	31.08.2019	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)

	1		1
			- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2019	1.11.2019	30.09.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2019	1.12.2019	31.10.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2020	1.01.2020	30.11.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Fusions de communes dans fichiers CSV
Février 2020	1.02.2020	31.12.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2020	1.03.2020	31.01.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Avril 2020	1.04.2020	29.02.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2020	1.05.2020	31.03.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2020	1.06.2020	30.04.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2020	1.07.2020	31.05.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2020	1.08.2020	30.06.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2)

			- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2020	1.09.2020	31.07.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2020 (version actuelle)	1.10.2020	31.08.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

1.1 Modèle de données

Le modèle de données NPAL-CH est base sur le modèle MD.01-MO-CH-24f, mais contient uniquement le TOPIC «NPALocalite». L'identifiant «IDENT NPA, Chiffres_supplementaires» de la table «NPA6» a été supprimé, à cause de la présence d'aires de codes postaux à plusieurs géométries. Ce qui rend la condition IDENT impossible à remplir.

La décision de l'introduction d'un nouvel modèle de données a été prise après la recherche de solution au problème avec la Poste. Nous en sommes venu à la conclusion que le modèle tels que décrits dans le MD.01-MO-CH-24f ne correspond pas à la réalité et que l'introduction d'un nouveau modèle de données était la meilleure solution.

2. Travaux particuliers réalisés pour la version d'octobre 2020

2.1 Corrections géométriques

Les localités suivantes ont fait l'objet de corrections de type géométrique:

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification	
TG	Basadingen	825400	Corrections topologiques	
TG	Niederneunforn	852500	Corrections topologiques	
TG	Oberneunforn	852600	Corrections topologiques	
ZH	Adlikon b. Andelfingen	845200	Corrections topologiques	
ZH	Aesch (Neftenbach)	841200	Corrections topologiques	
ZH	Bachenbülach	818400	Corrections topologiques	
ZH	Bassersdorf	830300	Corrections topologiques	
ZH	Berg (Dägerlen)	847104	Corrections topologiques	
ZH	Brüttisellen	830600	Corrections topologiques	
ZH	Bülach	818000	Corrections topologiques	
ZH	Dägerlen	847102	Corrections topologiques	
ZH	Dietlikon	830500	Corrections topologiques	
ZH	Eglisau	819300	Corrections topologiques	
ZH	Embrach	842400	Corrections topologiques	
ZH	Freienstein	842702	Corrections topologiques	
ZH	Grafstal	831001	Corrections topologiques	
ZH	Guntalingen	846802	Corrections topologiques	
ZH	Henggart	844400	Corrections topologiques	
ZH	Hettlingen	844200	Corrections topologiques	
ZH	Höri	818100	Corrections topologiques	
ZH	Hünikon (Neftenbach)	841202	Corrections topologiques	
ZH	Kemptthal	831000	Corrections topologiques	
ZH	Kleinandelfingen	845100	Corrections topologiques	
ZH	Lufingen	842600	Corrections topologiques	
ZH	Marthalen	846000	Corrections topologiques	
ZH	Niederglatt ZH	817200	Corrections topologiques	
ZH	Niederhasli	815500	Corrections topologiques	
ZH	Oberwil (Dägerlen)	847103	Corrections topologiques	
ZH	Oerlingen	846100	Corrections topologiques	
ZH	Ossingen	847500	Corrections topologiques	
ZH	Regensberg	815800	Corrections topologiques	
ZH	Ricketwil (Winterthur)	835202	Corrections topologiques	
ZH	Riet (Neftenbach)	841201	Corrections topologiques	
ZH	Rorbas	842703	Corrections topologiques	
ZH	Rudolfingen	846500	Corrections topologiques	
ZH	Schlatt ZH	841800	Corrections topologiques	
ZH	Steinmaur	816200	Corrections topologiques	
ZH	Sünikon	816201	Corrections topologiques	
ZH	Tagelswangen	831700	Corrections topologiques	
ZH	Thalheim an der Thur	847800	Corrections topologiques	

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	PA6 Type de modification	
ZH	Trüllikon	846600 Corrections topologiques		
ZH	Truttikon	846700 Corrections topologiques		
ZH	Waltalingen	846800	00 Corrections topologiques	
ZH	Wangen b. Dübendorf	860200 Corrections topologiques		
ZH	Winkel	818500	Corrections topologiques	

2.1 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

3. Traitement des mises à jour annoncées pour la version d'octobre 2020

3.1 Statistiques

La version d'octobre 2020 a vu la modification de

- 55 polygones délimitant le périmètre de localités (sur 4'033 = 1.4%) et de
- 54 polygones délimitant le périmètre de NPA6 (sur 4'134 = 1.3%).

3.2 Annonces de mise à jour

Les mises à jour annoncées suivantes ont été intégrées¹.

Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
AR	Lutzenberg	942600	Modification du périmètre
AR	Wolfhalden	942700	Modification du périmètre
BL	Brislach	422500	Modification du périmètre
BL	Laufen	424200	Modification du périmètre
SG	Brunnadern	912500	Modification du périmètre
SG	St. Peterszell	912700	Modification du périmètre
ZG	Finstersee	631303	Modification du périmètre
ZG	Hütten	882500	Modification du périmètre
ZG	Menzingen	631300	Modification du périmètre

3.3 Insertion des nouvelles localités/radiation de localités approuvées

Les modifications de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrées.

Ct.	NPA6	Nom de localité	Type de modification/Remarque

¹ Les noms des localités sont triés dans ce tableau ainsi que dans le suivant d'après 1) le sigle cantonal (si inscrit) par ordre alphabétique ou 2) par ordre alphabétique des noms des localités. Le sigle cantonal indique le canton annonceur.

3.4 Insertion des changements de nom de localités approuvées

Les changements de nom de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrés.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)
GR	752200	752200	La Punt-Chamues-ch	La Punt Chamues-ch

4. Affaires en suspens pour la prochaine version

4.1 Modifications de localité approuvées mais pas encore en vigueur

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) ont été approuvé après procédures d'autorisation, mais ne sont pas encore en vigueur et donc pas encore intégrées dans le jeu de données.

Entrée en vigueur le xx.xx.2020

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.2 Modifications de localité, procédure en cours

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) se trouvent actuellement en cours de procédure d'autorisation.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.3 Autres affaires en suspens

Adaptation du modèle de données pour le traitement correct des géométries en multi-parties. Traitement homogène des grands lacs.

5. Calendrier prévisionnel pour les prochaines versions

Version	Date de publi- cation prévue	Annonces de mise à jour prises en compte jusqu'au	Travaux à réaliser par swisstopo
novembre 2020	01.11.2020	30.09.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4
décembre 2020	01.12.2020	31.10.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4

6. Indications pour la remise des données

La version d'octobre 2020 du «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» est livrée sous la forme d'un jeu de données global couvrant la Suisse entière et mis à disposition dans quatre formats de données:

- Format Interlis 1 (en français, en allemand et en italien) selon le modèle NPAL-CH du 27.8.2012, https://models.geo.admin.ch/Swisstopo/
- Format de fichier Geodatabase: ArcGIS version 10.6 d'ESRI
- Format Shape
- Format CSV: avec la ligne de titre «Nom de localité / NPA / chiffre complémentaire / nom de commune / abréviation du canton / E / N»
 Les attributs «E» (coordonnée Est) et «N» (coordonnée Nord) indiquent les coordonnées d'un point quelconque situé au sein du périmètre délimitant la localité ou le code postal.

Les jeux de données sont à disposition sur www.cadastre.ch², dans chacun des deux cadres de référence MN03 et MN95.

Le jeu de données peut être utilisé librement. La licence (Licence.pdf) doit être jointe lors de toute transmission à un tiers ou un lien permettant d'y accéder doit être fourni. L'indication de la source suivante (dans la langue adéquate) doit figurer bien lisiblement sur toutes les représentations graphiques et les publications, numériques ou analogiques, ainsi qu'en cas de transmission à des tiers:

Bundesamt für Landestopografie swisstopo Office fédéral de topographie swisstopo Ufficio federale di topografia swisstopo Uffizi federal da topografia swisstopo Federal Office of Topography swisstopo

Veuillez prendre connaissance des conditions d'utilisation sous chiffre 1.8 de l'information produit et du fichier Licence.pdf.

,

² www.cadastre.ch > Services & publications > Services & produits > Répertoire officiel des localités